

VŒU

Vœu relatif à l'urgence des mesures à prendre en direction des victimes du chômage, de la précarité et de la pauvreté

LE CONSEIL,

sur la proposition du groupe des Elus Communistes et Partenaires
au nom de la majorité municipale

ADOPTE le vœu suivant :
(par 40 voix pour et 5 abstentions)

Considérant que des millions de salariés dans notre pays, des milliers à Ivry, sont aujourd'hui victimes du chômage et de la précarité de l'emploi,

Considérant qu'à Ivry, entre autre, 3415 personnes (dont 55 % de femmes) sont inscrites en tant que demandeurs d'emplois auprès du Pôle Emploi, dont 1116, soit un tiers d'entre eux, ne sont pas indemnisés,

Considérant que 46 % des foyers fiscaux d'Ivry ne sont pas imposables faute de revenus suffisants, que 46 % des allocataires CAF au chômage sont des personnes isolées ou familles monoparentales,

Considérant que la notion de « fin de droits » est incompatible avec les fondements républicains de notre pays et indigne de la France,

Considérant que près d'un million de privés d'emploi, selon les prévisions de Pôle Emploi, qualifiés en « fin de droits » sont menacés d'ici la fin de l'année 2010 de se voir refuser par l'Etat, l'allocation spécifique de solidarité (ASS) au regard des conditions d'accès fixées, excluant de fait plus de 80 % d'entre eux, victimes de la politique de précarisation de l'emploi,

Considérant qu'il y a urgence à prendre des mesures immédiates pour empêcher des millions de nouvelles familles de plonger dans la pauvreté,

Considérant que l'Etat peut disposer immédiatement des moyens pour assumer ses devoirs et ses responsabilités en mettant un terme au dispositif de solidarité avec les plus riches du pays que constitue le bouclier fiscal,

Le Conseil municipal d'Ivry-sur-Seine,

- Exige des mesures immédiates de l'Etat pour garantir en urgence l'accès à l'allocation spécifique de solidarité à tous les privés d'emplois en fin d'indemnisation,
- Soutient les organisations syndicales, les associations de chômeurs et les mouvements de lutte et de solidarité contre la précarité dans leurs revendications pour plus de justice sociale,
- Appelle à mener une tout autre politique pour l'emploi visant à sécuriser les parcours professionnels, développer la formation, garantir et développer les droits des salariés.

RECU EN PREFECTURE

LE

TRANSMIS EN PREFECTURE

LE

PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE

LE 19 FEVRIER 2010